

**Révision générale
du Plan Local
d'Urbanisme**

Arrêtée le :

31 mars 2025

Approuvée le :

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

VISA

Date : 31 mars 2025

Le Maire.



Le Maire, Patrice NORKOWSKI.
Patrice NORKOWSKI

Modifications - Révisions - Mises à jour

Ordures ménagères

6.4.1

Focus

- Compétence intercommunale pour toutes les communes, exceptée Valderiès (SICTOM Valence-Valderiès)
- Un organisme de gestion des déchets : le Syndat mixte TRIFYL.

Le Tarn est couvert par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) approuvé par arrêté préfectoral en date du 17 juin 2011. Ce plan oriente et fixe des objectifs sur la gestion des déchets et assimilés. La mise en oeuvre de ce plan revient aux collectivités compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets.

Sur le territoire du SCoT, TRIFYL est l'organisme délégataire de cette compétence.

La collecte et le transport des ordures ménagères sont assurés par le service de collecte des déchets de la 3CS. Cela constitue l'une des compétences obligatoires de l'intercommunalité. Ainsi, la 3CS s'engage à :

- Déposer les déchets en déchèterie ;
- Collecter les ordures ménagères ;
- Mettre en place le tri sélectif ;
- Éliminer, traiter les déchets et leur valorisation par le biais de l'adhésion à un

- syndicat de traitement et de valorisation

L'intercommunalité a donc choisi d'adhérer au Syndicat mixte TRIFYL. Celui-ci s'occupe de la gestion, du traitement et du transport des ordures entre ses différents centres.

TRIFYL, agissant sur les départements du Tarn, de l'Hérault et de la Haute-Garonne, dispose d'un centre important sur la commune de Blaye-les-Mines, à environ 5,5 kilomètres du bourg de Cagnac-les-Mines. En effet, ce centre qui fait partie de la ZA de la Tronquié dispose de différents équipements de traitement des déchets. Ainsi, le site présente une déchèterie ouverte au grand public, un centre de tri (pour les papiers et emballages recyclables), une plateforme de compostage (valorisation des déchets verts) ainsi qu'un quai de transfert. Les déchets peuvent être transférés dans un autre centre, celui de Labessière-Candeil notamment, en direction de Graulhet, qui présente un bioréacteur. Grâce à la combustion des déchets résiduels, le bioréacteur peut produire de l'énergie, de l'électricité qui rejoindra les réseaux EDF et de chaleur. Les bâtiments TRIFYL en sont les premiers bénéficiaires.

Concernant la collecte des déchets sur la commune de Cagnac-les-Mines, la 3CS a décidé de procéder en la divisant en deux secteurs :

- Une tournée « ville » avec la collecte des déchets résiduels en sac les lundis et la collecte sélective en vrac les jeudis une semaine sur deux (semaine A) ;
- Une tournée « rurale » avec la collecte des déchets résiduels en sac les mercredis et la collecte sélective en vrac les jeudis une semaine sur deux (semaine B).

Le PADD du SCoT fixe un enjeu d'optimisation de la gestion des déchets. Il s'agit :

- de limiter la dispersion spatiale de l'habitat ;
- d'anticiper le développement ou la mise à niveau des équipements pour répondre aux besoins du territoire et assurer une juste répartition des équipements ;
- de recommander une intégration paysagère optimale des équipements de collecte dans les communes ;
- de soutenir et structurer les filières de valorisation par réemploi et recyclage (valorisation énergétique, filière compostage ou plateforme bois-énergie).

Pour information, la quantité de déchets ramassés par habitant s'élevait à 209 kg/hab. en 2018 sur le territoire géré par l'intercommunalité et à 64 kg/hab. pour ce qui concerne les déchets recyclables.

